



Regementation utilisation privée

Par germainharle

bonjour, est ce que je dois utiliser une carte chronotachygraphe ou un disque si je conduit un camion qui m' appartient a titre privé et en tant que particulier

je ne suis pas soumis a la Réglementation Social Européen et la réglementation du travail ?

existe t'il des textes ou des documents qui affirment ou infirment ?

merci .

Par Suisse1291

Pour le chronotachygraphe la réponse est OUI puisque c'est la conduite, quelle soit à titre privé ou à titre professionnel, du poids lourd qui est exigé. Vous trouverez cette obligation dans les articles du CDR.